

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU 28 septembre 2017 à 20 heures.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, BOUCHARD Eric, ROGER Michel, SUIVRE Gilles, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme.
Absents excusés : MM. COCAGNE Sylvain (pouvoir BIJAULT Joël), KHATTABI Abderrahim (pouvoir ROGER Michel), LAIGNEL Jean- Charles, DELAUNAY Stéphane.
Secrétaire de séance : MM. DUVAL Corinne, ROGER Michel.
Date de convocation : 22 septembre 2017
Date d'affichage : 22 septembre 2017

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 août 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Gilles Suivre précise qu'il n'a pas donné pouvoir lors de la séance précédente.

2. DELIBERATION TRANSFERT DU FNGIR

Suite aux fusions successives des communautés de communes avec Argentan Intercom le transfert du FNGIR à l'EPCI relève d'un souci de cohérence et de clarification et constitue une mesure totalement neutre budgétairement pour les communes. Il simplifie le traitement comptable et favorise une lecture cohérente des relations financières entre communes et intercommunalité.

Il est proposé au conseil municipal de substituer Argentan Intercom aux communes membres pour la perception ou la prise en charge du fonds national de garantie individuelle de ressources à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, approuve le transfert à l'échelon intercommunal du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à compter du 1^{er} janvier 2018.

3. Délibération : adoption du rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Argentan Intercom, la communauté de communes des courbes de l'Orne et la communauté de communes du pays du haras du Pin ont fusionné le 1er janvier 2017. La fusion des établissements a été accompagnée de transferts de compétences.

La CLECT est une instance mise en place par le conseil communautaire le 7 février 2017 composée de l'ensemble des maires des communes membres et présidée par le président de l'EPCI. Elle ne prend aucune décision mais prépare un rapport qui évalue les transferts de charges en vue de permettre au conseil communautaire de fixer les compensations financières résultantes. Le rapport est soumis à l'approbation des conseils municipaux selon la règle de la majorité qualifiée (moitié des membres représentant deux tiers de la population ou vice-versa).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

4. ETUDE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION 4L TROPHY

Présentation d'un dossier déposé en mairie par Flavien Chauvin, habitant le Clos à Occagnes et par son cousin, demandant une participation financière de la commune dans le cadre de leur participation au 4L TROPHY en 2018. Le conseil municipal n'accordant désormais de subventions qu'aux associations communales, refuse à l'unanimité. Cependant, cette information sera portée à la connaissance des administrés par le bulletin communal « Les Echos » afin de solliciter la population.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de petits mots de remerciements des enfants de l'école d'Occagnes suite à l'opération épouvantails lors de la fête communale
- Travaux réhabilitation salle des fêtes, construction cantine et mairie :
 - le désamiantage de la salle des fêtes aura lieu du 11 au 21 octobre. Préparation du chantier le 9. L'accès au terrain de foot et à l'aire de jeux sera interdit.
 - La première réunion de chantier a eu lieu le 28 septembre et aura lieu tous les mercredis
 - Le terrassement commencera à partir du 26 octobre et la fin de chantier est prévue le 25 juillet 2018
 - L'appel d'offres a été relancé pour 3 lots (charpente-bardage-couverture, menuiseries extérieures et plomberie-chauffage-ventilation). Remise des plis lundi 2 octobre à 12 h. Ouverture des plis le même jour à 14 heures.
- Sens interdit chemin de l'église à repositionner. Voir avec Intercom par rapport au panneau « sauf riverains ».
- Contacter Orange afin de signaler de la végétation dans les fils téléphoniques à Cui
- Le panneau « citoyenneté » au lavoir a été tagué. Le nettoyer.
- Le panneau « Occagnes » à la sortie du pont est à fixer.
- Problèmes de stagnation d'eau sur certaines zones de voirie à Cui depuis les travaux d'assainissement collectif.
- Une rencontre est organisée entre le maire et le responsable technique d'intercom, afin de faire le point sur différents éléments relatifs à la voirie et à la signalisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.



Karine BOURDELAS,
Maire.